



## CSE du 7 novembre : incompréhension et consternation

### **Les syndicats représentatifs refusent d'instaurer une journée officielle pour célébrer la mémoire de Samuel Paty et de Dominique Bernard et faire vivre les valeurs qu'ils incarnent...**

L'assassinat du professeur d'histoire-géographie Samuel Paty le 16 octobre 2020, puis celui du professeur de lettres Dominique Bernard le 13 octobre 2023, tous deux victimes de terroristes islamistes, ont profondément meurtri l'institution scolaire, touchée au cœur de sa mission historique la plus fondamentale : la transmission du savoir émancipateur et la culture de l'esprit critique, qui sont les conditions nécessaires et suffisantes de la liberté de penser, valeur cardinale de la République.

Chaque année depuis octobre 2020, le ou la ministre de l'éducation demande d'organiser à cette date une minute de silence « selon les horaires et modalités que les équipes pédagogiques jugeront les plus appropriés », suivie d'un temps d'analyse et de réflexion qui, faute de cadrage suffisant puisqu'une fois encore « laissé au choix des équipes en fonction de leurs situations respectives », est loin d'avoir lieu partout.

Il est profondément blessant pour la communauté éducative en général et pour les personnels enseignants en particulier que le déroulement de ces commémorations procure un nouveau marronnier à des journalistes en quête de « buzz » qui scrutent désormais le moindre incident ou les moindres difficultés afin de les monter en épingle. L'absence de cadrage ministériel y est pour beaucoup. Il est anormal, pour ne pas dire indécent, que l'institution se défausse sur « les équipes » de ses responsabilités en la matière. S'il faut naturellement leur laisser le choix des modalités et de la mise en œuvre concrète, il est en revanche de la responsabilité du ministère d'en fixer le cadre et d'en affirmer le caractère obligatoire.

Vous avez été très nombreux à nous faire part de votre malaise et de votre désappointement à propos de la minute de silence non respectée ici ou expédiée en catimini là et, de façon plus générale, à propos du manque de solennité ainsi que de l'absence de tout moment d'analyse et de réflexion. C'est pourquoi Action & Démocratie a proposé au Conseil supérieur de l'éducation d'adopter un vœu, inspiré par l'avis du Conseil des sages de la laïcité du 3 janvier 2022, demandant à l'administration de fixer officiellement une journée, inscrite comme telle dans l'emploi du temps ainsi que dans le calendrier scolaire, non seulement dans le but de commémorer de façon solennelle et digne l'assassinat de ces deux professeurs, mais aussi

dans celui de rassembler *partout et sans aucune exception* les membres de la communauté éducative autour des valeurs et principes dont ces deux professeurs étaient l'incarnation et pour lesquels ils sont morts.

La majorité des organisations syndicales représentatives a refusé de prendre part au vote en prétextant contre toute vraisemblance que ce vœu aurait pour effet de restreindre la liberté pédagogique et l'autonomie des « équipes »...

Dans ces conditions, seules les voix pour et contre sont comptabilisées. Le vœu ayant obtenu 6 voix pour (dont AD et les lycéens) et 8 voix contre (dont la CFDT) a donc reçu un avis défavorable, avec 6 abstentions (dont le SNALC) et... 49 refus de vote (dont la FSU, la CGT, FO, UNSA) !

Comprenez qui pourra...

Texte du vœu déposé par Action & Démocratie :

« Le Conseil supérieur de l'éducation demande que chaque année, dans la semaine du 13 au 16 octobre, une journée entière du temps scolaire soit consacrée à la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty et Dominique Bernard. Cette journée doit être une obligation pour tous. Elle aura notamment pour finalité de rassembler les membres de la communauté éducative autour des valeurs fondatrices de la République et de leur transmission. »

Avis officiel :

 **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**  
Paris, le 8 novembre 2024

Direction des affaires juridiques

Paris, le 8 novembre 2024

Secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation  
Tél. : 01.55.55.31.32 | 01.55.55.11.08  
Mél. : secretariat.cse@education.gouv.fr  
99, rue de Grenelle  
75337 Paris SP 07

**Avis rendu par le Conseil supérieur de l'éducation**  
Séance du 7 novembre 2024

**Intitulé :** 000-1 - Vœu général « Journée de commémoration de l'assassinat de Samuel Paty et de Dominique Bernard »

**Type :** Vœu

**Présentation de l'exposé introductif :** Monsieur Matthieu FAUCHER (CFE-CGC)

**Présentation du rapport de la commission spécialisée :** Sans objet

Après discussion générale, les résultats du vote sont les suivants :

Pour :	6
Contre :	8
Abstention :	6
Refus de vote :	49

En conséquence, le sens de l'avis est le suivant : **Défavorable**

Pour la ministre de l'Éducation nationale et par délégation,  
Le directeur des affaires juridiques  
  
Guillaume ODINET